

**COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DE LA COTE D'OPALE**  
**SAISON 2023/2024 - P.V N°50**  
**Réunion par mail du 15 mai 2024**

Sous la Présidence de Monsieur AUGÉ Yann

Consultés : Messieurs Claude AGNES - Patrick BAILLEUL - Florian BARNE - Daniel BEAUSSART - Sylvain BROCHE – Laurent COTE - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Dominique HARY - Jordan HERBEZ - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE - Thomas VANDENBOSSCHE – William VIMEUX

**FORMATION ET STAGE**

Les arbitres ci-dessous ont passé l'examen pratique avec réussite et sont nommés :

Arbitre	Club	Niveau
CADIX Pierre Henri 1926841846	536158 A.S. FILLIEVRES	D4
PONCHE Benoit 2543271563	522859 F.C. WIZERNES	D4
BOUDIN Eric 2127596134	564156 FOOTBALL CLUB DE SENLECQUES	D5

**ADMINISTRATIF**

Les convocations de la réunion générale du 8 Juin 2024 ont été envoyées.

Nous rappelons qu'**aucune désignation** (matches amicaux, tournois, championnats, coupe, ...) ne sera autorisée de 14h00 à 17h30.

Un mail avec un Google sera envoyé aux arbitres pour connaître le vœu pour la saison suivante (arrêt, année sabbatique, ...)

Afin de répondre aux nombreuses questions à ce sujet, nous informons les arbitres et les clubs que :

- en cas d'année (saison) sabbatique, l'arbitre ne compte pas pour le statut de l'arbitrage,
- qu'une saison sabbatique comme son nom l'indique est pour une saison, sans possibilité de retour au niveau de la saison précédente,
- Un candidat, non vu sur le terrain, ne peut pas demander d'année sabbatique sous peine de perdre le bénéfice de la formation théorique,
- qu'une saison sabbatique ne peut se décider au 1<sup>er</sup> septembre, la date limite pour la demande est le 30 juin 2024. La CDA prépare pendant la période estivale les groupes d'observations, ajuste le nombre d'arbitre par catégorie, ....

**AGENDA**

08/06/2024                      Roquetoire                      Réunion générale

Le Président  
Yann AUGÉ

Le Secrétaire  
Patrick QUENIART